**Fiche de donnée sécurité (FDS)**

# Introduction

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à fournir aux utilisateurs de substances ou préparations dangereuses, les données physico-chimiques, toxicologiques et écologiques ainsi que les techniques de sécurité, nécessaires à leur manipulation et les recommandations relatives à leur utilisation. Ces données sont indispensables pour prendre les mesures visant à protéger la santé, à assurer la sécurité sur le lieu de travail et à protéger l’environnement.

Les prescriptions générales relatives à la fiche de données de sécurité figurent aux art. 18 à 24 de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim, RS 813.11). Les producteurs ou distributeurs de substances dangereuses ont l’obligation de fournir à l’utilisateur commercial avec le premier achat gratuitement une FDS. De plus, ils devraient envoyer une nouvelle version à l'utilisateur après chaque mise à jour (normalement tous les 2-3 ans). Malheureusement, cette disposition est souvent ignorée dans la pratique, de sorte que l'utilisateur doit se procurer la FDS. Néanmoins, les producteurs mettent de plus en plus souvent les FDS actuelles à disposition sur leur site web.

L'établissement doit disposer en tout temps de l'ensemble des fiches de données de sécurité (FDS) des produits qu'elle stocke ou utilise. Les responsables doivent être au courant des dangers, des recommandations et des mesures de précautions contenues dans ces documents. Ces informations doivent régulièrement être transmises aux utilisateurs afin qu'ils les prennent en compte dans leur activité. Les fiches doivent être disponibles en tout temps pour n'importe quel utilisateur, de même que pour les médecins ou secouristes.

# Objectifs

* Protéger la santé des collaborateurs en leur fournissant les informations nécessaires pour manipuler les substances dangereuses en toute sécurité ;
* Prévenir les accidents professionnels liés à l’utilisation de produits chimiques (brûlures, intoxications, etc.) ;
* Assurer la conformité légale avec les exigences réglementaires en matière de gestion des substances dangereuses ;
* Protéger l’environnement en prévenant les rejets ou manipulations inappropriées.

# Organisation

Pour garantir leur efficacité, les FDS doivent être gérées de manière rigoureuse.

## Stockage des FDS

* Les FDS peuvent être conservées sous forme papier (classeur accessible dans une zone centrale, ex. local de nettoyage) ou électronique (serveur interne, intranet).
* Elles doivent être facilement consultables par tous les collaborateurs.

## Mise à jour

* Les fournisseurs doivent fournir gratuitement les FDS mises à jour ;
* Il est recommandé de demander une vérification des FDS tous les 2 ans ou de contacter le fournisseur à chaque réception d’un produit modifié.

# Formation des collaborateurs

* Les collaborateurs doivent être formés à comprendre et utiliser les informations des FDS ;
* Des rappels périodiques et des instructions sur site (ex. manipulation des désinfectants ou produits de nettoyage) sont essentiels ;
* Il est recommandé de demander au fournisseur **une notice d'instructions** pour chaque substance dangereuse ou de l'établir soi-même. La notice d'instructions résume sur une page A4 les principales informations contenues dans la fiche de données de sécurité. Elle contient les points suivants : Dangers pour l'homme et l'environnement, mesures de protection et règles de comportement, comportement en cas de danger, premiers secours, élimination des déchets ;
* La notice d’instructions peut être utilisée pour la formation et être affiché sur le lieu de travail ou dans les locaux de stockage ;
* Les bons fournisseurs de produits de nettoyage mettent à disposition affiches contenant les principales informations de sécurité relatives à leurs produits ou proposent des formations à l'utilisation correcte.

# Les 16 points réglementaires obligatoires

*Source : la fiche de données de sécurité en Suisse, éditeur : Section REACH & gestion des risques de la division Produits chimiques de l'OFSP (2022)*

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l’entreprise

1.1 Identificateur de produit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

1.4 Numéro d’appel d’urgence

## 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.2. Éléments d’étiquetage

2.3. Autres dangers

## 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

## 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## 5 Mesures de lutte contre l’incendie

5.1. Moyens d’extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

6.2. Précautions pour la protection de l’environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.4. Référence à d'autres rubriques

## 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.2. Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## 8 Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l’exposition

## 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.2. Autres informations

## 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

## 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.2 Informations sur les autres dangers

## 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 Autres effets néfastes

## 13 Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

## 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d’identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d’emballage

14.5. Dangers pour l’environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l’utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI

## 15 Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou du mélange en matière de sécurité, de santé et d’environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## 16 Autres informations